

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du jeudi 1^{er} juillet 2021

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le jeudi 1^{er} juillet 2021, conformément à l'article L.3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Gérard GROSLAMBERT, doyen d'âge du Conseil départemental de Haute-Marne.

La séance est ouverte à 10h00.

M. Gérard GROSLAMBERT : Mes chers collègues, mes premiers mots seront pour vous féliciter, vous qui, élus ou réélus, aurez l'honneur de représenter les Haut-Marnaises et les Haut-Marnais durant ces six prochaines années.

Au cours de la campagne électorale, l'un de mes collègues m'a soufflé à l'oreille : « *tu sais, Gérard, si tu es réélu, tu seras certainement le doyen d'âge.* » Je n'avais pas songé à cette éventualité sur le moment et je me suis dit : « *aussi jeune, et déjà doyen d'âge !* » Une phrase de Marguerite YOURCENAR m'est alors revenue en mémoire : « *quand on vieillit, sans doute parce que l'on va moins vite, les honneurs nous rattrapent.* » Pour le moins vite, je pense que Karine peut témoigner du fait qu'au cours de nos randonnées pédestres sur les routes du canton, j'étais tout de même un des plus actifs.

Restons sérieux. Quand, en avril 1992, j'ai participé à ma première séance du Conseil général, je n'imaginais pas qu'un jour, j'en serais le doyen. C'est donc avec une certaine émotion que j'ouvre, ce matin, cette séance d'installation.

Pour ce, j'appelle à mes côtés le benjamin de l'Assemblée, à savoir mon ami Paul FOURNIÉ, qui fera fonction de Secrétaire.

En application de l'article L.3122-1 du Code général des Collectivités territoriales, il me revient d'ouvrir cette séance et de constater que le Conseil départemental de la Haute-Marne peut valablement délibérer. La récente loi relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire a abaissé le quorum à la majorité des Conseillers départementaux, au lieu des deux tiers ordinairement prévus pour la séance d'installation.

Je vais à présent inviter Paul FOURNIÉ à procéder à l'appel des présents.

M. Paul FOURNIÉ : Merci, Monsieur le Président, l'appel va se dérouler dans l'ordre alphabétique des cantons, en commençant par celui de Bologne.

Étaient présents : Nicolas LACROIX, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Elie PERRIOT, Sylviane DENIS, Bernard GENDROT, Véronique MICHEL, Stéphane MARTINELLI, Marie-Claude LAVOCAT, Gérard GROSLAMBERT, Karine COLOMBO, Paul FOURNIÉ, Céline BRASSEUR, Patrick VIARD, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Dominique MERCIER, Marie-Laure PARISON, Bertrand OLLIVIER, Astrid DI TULLIO, Dominique THIEBAUD, Dominique VIARD, Michel ANDRÉ, Anne-Marie NÉDÉLEC, Damien THIERIOT, Fabienne SCHOLLHAMMER, Michel KARAKULA, Laurence ROBERT-DEHAULT, Franck RAIMBAULT, Domithile GUINOISEAU, Mokhtar KAHLAL, Rachel BLANC, Jean-Michel RABIET, Magali CARTAGENA, Laurent GOUVERNEUR, Anne LEDUC.

M. Gérard GROSLAMBERT : Très bien, merci. La majorité des membres de notre assemblée est présente ce matin. Il nous revient de procéder, en tout premier lieu, à l'élection du Président du Conseil départemental.

Élection du Président et de la commission permanente

Rapport n° I-1

M. Gérard GROSLAMBERT : Je vous rappelle que le Président est élu à la majorité absolue des conseillers départementaux. Je vous précise que si, après les deux premiers tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte par un candidat, il sera procédé à un troisième tour et l'élection sera acquise à la majorité relative des conseillers départementaux.

Pour le vote, il conviendra de passer dans l'isoloir en empruntant le cheminement central à l'appel de votre nom, de renseigner le bulletin vierge qui est mis à votre disposition et de mettre l'enveloppe, dans laquelle vous aurez glissé votre bulletin, dans l'urne qui est devant vous. Avec le Secrétaire de séance, qui est à mes côtés, nous procéderons ensuite au dépouillement.

Je sollicite donc maintenant les candidatures. Qui est candidat à la Présidence du Conseil départemental de la Haute-Marne ?

Mme Rachel BLANC : Je souhaiterais proposer la candidature de Nicolas LACROIX à cette Présidence. Depuis trois ans, ce dernier est Président de cette collectivité, de cette assemblée. Il a su être le chef de file depuis trois ans et insuffler une dynamique vraiment significative, gérer cette crise sanitaire que nous subissons depuis un an et demi et enfin, nous porter, la majorité, dans cette campagne, qui a été difficile pendant deux mois. C'est pourquoi je pense que cette candidature pourrait constituer une réelle opportunité pour la continuité de cette action.

M. Gérard GROSLAMBERT : Merci. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Nous allons donc procéder au vote selon la procédure que je vous ai indiquée : à l'appel de votre nom, vous prendrez le chemin central et irez voter.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

M. Paul FOURNIÉ : Nicolas LACROIX, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Elie PERRIOT, Sylviane DENIS, Bernard GENDROT, Véronique MICHEL, Stéphane MARTINELLI, Marie-Claude LAVOCAT, Gérard GROSLAMBERT, Karine COLOMBO, Paul FOURNIÉ, Céline BRASSEUR, Patrick VIARD, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Dominique MERCIER, Marie-Laure PARISON, Bertrand OLLIVIER, Astrid DI TULLIO, Dominique THIEBAUD, Dominique VIARD, Michel ANDRÉ, Anne-Marie NÉDÉLEC, Damien THIERIOT, Fabienne SCHOLLHAMMER, Michel KARAKULA, Laurence ROBERT-DEHAULT,

Franck RAIMBAULT, Domithile GUINOISEAU, Mokhtar KAHLAL, Rachel BLANC, Jean-Michel RABIET, Magali CARTAGENA, Laurent GOUVERNEUR, Anne LEDUC.

M. Gérard GROSLAMBERT : Le scrutin est clos. Nous procédons au dépouillement.

M. Paul FOURNIÉ : Il y a 34 votants et 34 bulletins.

Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, un bulletin blanc,
Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, un bulletin blanc, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX,
Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX,
Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX,
Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX,
Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, un bulletin blanc, Nicolas LACROIX,
Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX, Nicolas LACROIX.

Nous avons donc trois votes blancs et 31 voix pour Nicolas LACROIX.
Nicolas LACROIX est élu Président du Conseil départemental.

Nicolas LACROIX est élu Président du Conseil départemental à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Applaudissements.

M. le PRÉSIDENT : « Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. C'est forcément avec une émotion incroyable pour moi, car elle vient clore la formidable aventure que nous venons tous de vivre : une campagne collective, que nous avons menée au plus près des Haut-Marnaises et des Haut-Marnais. Et c'est vers eux que mes premières pensées vont ce matin. Rien ne sera plus jamais comme avant, après la crise que nous venons de traverser et que nous traversons encore. Cette crise, dès les premiers jours, nous l'avons vécue ensemble et les Haut-Marnais nous en ont été reconnaissants. Je veux les remercier pour leur confiance, elle me touche profondément. Et en ce moment présent, j'ai une pensée pour toutes celles et tous ceux que le COVID a frappés.

Je voudrais saluer Monsieur Gérard GROSLAMBERT, Conseiller général et départemental depuis 1992 et doyen de notre assemblée. Je veux le remercier d'avoir présidé cette première séance, cher doyen. Je connais vos convictions, votre engagement social et territorial, ainsi que votre suivi très attentif des finances du Département et votre attachement à son personnel.

Je souhaite également remercier notre Secrétaire, Paul FOURNIÉ. Être le benjamin d'une assemblée est à la fois un honneur et un bonheur, un honneur qui vous a été refusé pour quelques jours, lors du dernier mandat. Un bonheur également, mais je peux attester, pour l'avoir parfois été ailleurs qu'ici, c'est un bonheur qui passe très vite !

J'adresse tous mes vœux de bienvenue aux nouvelles Conseillères départementales et aux nouveaux Conseillers départementaux. Nous sommes heureux de vous accueillir dans cette salle Pierre-Niederberger.

Quelques mots, enfin, pour vous exprimer mes remerciements et ma fierté. Le Département est une belle institution. Il accompagne, au quotidien, les Haut-Marnaises et les Haut-Marnais. En tant que Président, je dois incarner la diversité des territoires, être conscient de cette réalité, travailler avec chacune et chacun d'entre vous, avec nos partenaires, avec toutes celles et tous ceux qui le souhaitent finalement.

Mes derniers mots iront à ma famille, pour leur dire merci tout simplement.

Mes chers collègues, merci pour votre confiance. Je vous propose, maintenant, de poursuivre notre ordre du jour.

En premier lieu, nous devons fixer le nombre de membres de la Commission permanente, ainsi que le nombre de Vice-Présidents. Je vous fais cette proposition et ensuite, nous allons suspendre la séance durant une heure, pour permettre à ceux qui le souhaitent de déposer une liste pour la Commission permanente. Cette suspension relève d'une obligation, mais les uns et les autres auront des choses à faire pendant cette heure.

Je vous propose tout d'abord d'intégrer les 34 membres du Conseil départemental à la Commission permanente. Nous aurions donc une Commission permanente constituée de 34 membres.

Je vous propose également d'envoyer un message et de ne proposer que huit Vice-Présidents, au lieu de dix, lors de la dernière mandature.

Donc, 34 membres de la Commission permanente, huit Vice-Présidents, quatre Vice-Présidents, quatre Vice-Présidentes. Telle est ma proposition que je sou mets à votre approbation. Puis, nous suspendrons la séance.

Y a-t-il des votes contraires à cette proposition ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

VOTE

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

La composition de la Commission permanente telle qu'énoncée par le Président est adoptée à l'unanimité.

La séance est donc suspendue pour une heure. Nous reprendrons nos travaux à 11 heures 30. Merci à vous.

La séance est suspendue de 10 heures 30 à 11 heures 30.

M. le PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux. La séance est ouverte. Nous avons reçu une seule liste pour la Commission permanente, qui comprend les 34 membres du Conseil départemental. Avant de vous soumettre cette liste, puisqu'il y a un ordre qui correspond à la gouvernance, aux Vice-Présidents, puis aux Présidents de Commission, je vais vous présenter l'organigramme de cette nouvelle mandature.

- Anne-Marie NÉDÉLEC sera première Vice-Présidente, en charge du Pôle Aménagement et Développement des Territoires.
- Bernard GENDROT sera premier Vice-Président Questeur, en charge du Pôle Ressources (réglementation, personnel, finances).
- Rachel BLANC sera également première Vice-Présidente, en charge des Solidarités (insertion sociale, protection de l'enfance, santé, toute la solidarité, une compétence très importante du Département).
- Stéphane MARTINELLI sera Vice-Président en charge des Partenariats avec les collectivités territoriales.
- Céline BRASSEUR sera Vice-Présidente en charge de la vie collégienne et de la e-administration ;
- Laurent GOUVERNEUR sera Vice-Président en charge de l'environnement et du tourisme, mais également des questions d'aviculture, qui intéressent les Haut-Marnaises et les Haut-Marnais : l'eau, la forêt, etc.

- Dominique VIARD, élue dimanche dernier à Langres, sera 7^e Vice-Présidente en charge des personnes âgées, des personnes handicapées, mais également de la santé.
- Mokhtar KAHLAL sera 8^e Vice-Président en charge du monde associatif, de la culture et du sport.
- Il s'agira ensuite, au sein de chaque Commission, d'élire les Présidents de Commission, que je vais citer pour information :
- Paul FOURNIÉ présidera la première Commission en charge des Finances, des Réglementations, des Personnels ;
- Véronique MICHEL présidera la sixième Commission, en charge de la vie collégienne et de l'e-administration ;
- Catherine PAZDZIOR-VIGNERON présidera la deuxième Commission, en charge de l'Attractivité des Territoires et de la Communication ;
- Dominique THIEBAUD présidera la troisième Commission en charge des Infrastructures, des bâtiments et des routes ;
- Astrid DI TULLIO présidera la Commission en charge des Partenariats avec les collectivités territoriales ;
- Brigitte FISCHER-PATRIAT présidera la Commission Environnement et Culture ;
- Anne LEDUC présidera la septième Commission, en charge de l'Insertion sociale et des Solidarités ;
- Karine COLOMBO présidera la huitième Commission, en charge du Monde associatif, de la Culture et du Sport.

Je précise que les premiers Vice-Présidents auront également en charge une Commission en direct.

Ainsi, Anne-Marie NÉDÉLEC prendra en direct la Présidence de la deuxième Commission et de la troisième Commission. Elle retrouvera ainsi les routes, infrastructures et

bâtiments, qu'elle a connus il y a un certain temps.

Par ailleurs, Bernard GENDROT prendra en direct la Réglementation, les Finances, le Personnel.

Enfin, Rachel BLANC prendra en direct l'Insertion sociale et les Solidarités.

Telle est l'organisation que je vous propose, avec une répartition géographique, des compétences complémentaires et un signe envoyé à Langres et aux nouveaux élus : en effet, on peut arriver au Conseil départemental et avoir des responsabilités rapidement.

De plus, les Présidents et Présidentes de Commission sont des personnes d'expérience qui ont déjà exercé des fonctions de Présidence de Commission lors de la dernière mandature.

Je vais à présent vous lire la liste des membres de la Commission permanente :

- N°1 : Anne-Marie NÉDÉLEC, première Vice-Présidente ;
- N°2 : Bernard GENDROT, premier Vice-Président ;
- N°3 : Rachel BLANC, première Vice-Présidente ;
- N°4 : Stéphane MARTINELLI, Vice-Président ;
- N°5 : Céline BRASSEUR, Vice-Présidente ;
- N°6 : Laurent GOUVERNEUR, Vice-Président ;
- N°7 : Dominique VIARD, Vice-Présidente ;
- N°8 : Mokhtar KAHLAL, Vice-Président ;
- N°9 : Catherine PAZDZIOR-VIGNERON ;
- N°10 : Paul FOURNIÉ ;
- N°11 : Astrid DI TULLIO ;
- N°12 : Dominique THIEBAUD ;
- N°13 : Karine COLOMBO ;

- N°14 : Bertrand OLLIVIER ;
- N°15 : Anne LEDUC ;
- N°16 : Michel ANDRÉ ;
- N°17 : Véronique MICHEL ;
- N°18 : Gérard GROSLAMBERT ;
- N°19 : Brigitte FISCHER-PATRIAT ;
- N°20 : Jean-Michel RABIET ;
- N°21 : Fabienne SCHOLLHAMMER ;
- N°22 : Elie PERRIOT ;
- N°23 : Marie-Claude LAVOCAT ;
- N°24 : Dominique MERCIER ;
- N°25 : Sylviane DENIS ;
- N°26 : Patrick VIARD ;
- N°27 : Marie-Laure PARISON ;
- N°28 : Damien THIERIOT ;
- N°29 : Domithile GUINOISEAU ;
- N°30 : Franck RAIMBAULT ;
- N°31 : Magali CARTAGENA ;
- N°32 : Michel KARAKULA ;
- N°33 : Laurence ROBERT-DEHAULT.

Telle est la proposition qui vous est faite. Dès lors qu'il n'y a qu'une liste, il n'y a pas de vote. Elle est donc acceptée.

Les différents sièges de la commission permanente sont pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste.

M. le PRÉSIDENT : Madame LAVOCAT souhaite prendre la parole.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Oui, Président, je souhaite prendre la parole, pour remercier toutes les personnes avec lesquelles j'ai travaillé pendant douze ans au poste de Vice-Présidente particulièrement les six dernières années, en charge des personnes âgées et des personnes handicapées.

Monsieur le Président, il y a environ un an, je vous avais fait part de mon souhait, si j'étais réélue, de ne plus briguer ce poste, pour des raisons tout à fait personnelles. En effet, j'ai un engagement local à Châteauvillain dont je suis maire. Je suis également Présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts. Vous connaissez mon engagement et vous savez que je souhaite, malgré tout, rester dans cette Commission, et avoir encore quelques responsabilités. Mais je laisse de bon cœur la place à Dominique avec qui j'ai déjà pu échanger tout à l'heure.

Sachez que je serai toujours là si vous avez besoin de moi. Je remercie tous mes collègues, je remercie les services et toutes les personnes que j'ai eu le bonheur de rencontrer pendant ces douze années, qui ont été, pour moi... comme me l'avait dit le Président SIDO : « *Tu verras, c'est complexe, mais enthousiasmant !* » Ça a en effet été enthousiasmant, ça n'a été que du bonheur, vraiment, sincèrement et je souhaite à mes collègues qui vont reprendre le flambeau d'avoir autant de bonheur que moi. La tâche est rude, nous avons beaucoup de choses qui nous attendent. C'est la compétence principale du Conseil départemental et je suis contente de savoir que c'est dans de bonnes mains. Et je serai toujours là pour vous aider, sans aucun souci.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame LAVOCAT. Vos propos me touchent. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Je vais donc inviter Anne-Marie NÉDÉLEC, ainsi que Rachel BLANC et Bernard GENDROT, à venir me rejoindre. Merci pour votre confiance, l'organisation est maintenant installée, avec une vraie ambition pour le Département. C'est ce que je vais vous lire en quelques minutes.

Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, nous venons de vivre un début d'année 2021 très particulier. Parce que la crise sanitaire, que nous avons découverte en 2020, a largement débordé au premier semestre, avec son lot de restrictions, d'interdictions, au point même de reporter les élections locales de mars à juin, ensuite, par le caractère inédit de la campagne que nous venons de mener.

Je ne regrette pas un seul instant d'avoir demandé, avec quelques-uns, le report que je viens d'évoquer. Ce temps supplémentaire était indispensable, vu les conditions qu'on nous imposait : pas de réunions publiques, pas de distributions. Oui, nous aurions pu et dû mieux faire. Nous aurions pu, en nous organisant davantage et en imposant, sans doute, plus d'obligations aux prestataires en charge de la distribution et de la propagande électorale.

De ce point de vue, je crois qu'on peut parler, sans exagérer, de sabotage des élections locales, par l'exécutif de notre pays, car il n'était pas normal que le niveau d'abstentionnisme soit élevé, en France, mais également en Haute-Marne. Cela est dû au manque de lisibilité de nos compétences, preuve que nous devons encore mieux communiquer sur celles-ci n'en déplaise à certains, pour que chacun comprenne, quand même, que les Départements accompagnent les populations, de la naissance au grand âge, tout au long de la vie. Il n'y a pas une famille qui ne soit pas concernée par une de nos politiques.

Mais aussi, dans la programmation médiatique, il aurait fallu qu'on parle un peu plus des Départementales. Je n'incrimine pas la presse locale, mais quand, dans la bouche des journalistes, on n'entend parler que des Régionales, qui ne seraient d'ailleurs que de véritables marchepieds pour la Présidentielle, comment s'étonner que les électeurs se détournent des urnes ? Comment leur reprocher de se prononcer pour ou contre le Président de la République, ou la Présidente du RN, quand on explique que, des élections locales, nous allons déduire un rapport de force ? Je pense qu'il faut cesser d'infantiliser les Français, ils sont fatigués qu'ils déduisent, de leur vote, un autre message que la réponse qu'ils voulaient apporter à une question locale.

Pour autant, parce que c'est la démocratie, les représentants que j'ai devant moi ne sont pas des « sous-élus », parce qu'il y a eu une faible participation. Vous êtes l'émanation de cette élection, vous avez obtenu la majorité des suffrages dans le respect de nos règles constitutionnelles. Rien ne saurait remettre en cause votre légitimité. La démocratie s'est exprimée et je veux dire à tous mes collègues que, dès cet instant, nous sommes toutes et tous les élus des Haut-Marnais et de la Haute-Marne.

Être Conseiller départemental, c'est incarner le territoire, être au service de la Haute-Marne et, pour nous tous, avec nos sensibilités et nos différences, nous retrouver autour de ces principes. Nous sommes autonomes, libres et indépendants. Nous plaçons au-dessus de tout autre considération l'intérêt de notre Département. Nous sommes cet espace de respiration, venant des territoires, cet espace de débats, cet espace où chacun se respecte, un espace où la solidarité s'exprime quand il s'agit de l'essentiel. Nous sommes une assemblée de libertés, où

chaque voix est respectée. Croyez-moi, j'en serai le garant.

À l'opposition présente dans cette assemblée, je veux indiquer que je la respecterai toujours, tant qu'elle a une attitude respectable. Une attitude respectable, ce n'est pas un jugement de valeur pour moi, c'est factuel. Une attitude respectable, c'est de ne pas utiliser volontairement des chiffres complètement faux pour exacerber les peurs. C'est également exprimer son désaccord en séance – vous avez le droit le plus strict de ne pas être d'accord avec ce que je propose, ce que propose la majorité, vous avez le droit d'expliquer cette différence de point de vue, c'est un exercice de transparence démocratique.

À l'opposition, qui est à l'extérieur du Conseil départemental, battue, elle ne doit pas être méprisée. Je serai également à son écoute, comme je le suis pour chaque habitant de notre département.

Aux membres de la majorité, plus nombreux qu'ils ne l'ont jamais été, le mandat qui vient nous place dans une situation inédite : nous avons tous les pouvoirs pour déployer nos idées et notre programme. On ne nous pardonnera pas un échec. Nous avons l'obligation de ne pas décevoir, d'être également irréprochables, en étant sérieux dans nos débats. Je rappelle à tous que nos séances sont filmées et que nos propos, comme nos actes, nous engagent, j'allais dire au-delà même de ces murs. Chaque position de l'un et de l'autre nous engage et engage l'image du Département.

C'est donc une immense responsabilité qui est en face de nous, mais je suis sûr que nous serons, collectivement, à la hauteur, car l'équipe que nous formons partage les mêmes valeurs, le même souci de servir l'intérêt général.

Pourquoi ai-je cette certitude ? Parce que nous sommes tous des élus de terrain, nous savons d'où nous venons, nous savons ce que nous devons aux habitants de notre territoire. Il n'y a pas eu de prime aux sortants, comme j'ai pu l'entendre, mais une prime au travail, celui engagé depuis un peu plus de trois ans. Pour être un bon élu local, je crois profondément qu'il faut à la fois une relation quasi charnelle avec les gens que nous représentons et une capacité à expliquer où nous voulons aller.

Depuis trois ans, c'est la marque que j'essaie d'imprimer. Il faut répondre aux attentes immédiates, intervenir en direct, partout, où nous pouvons aider, mais aussi fixer un cap vers l'avenir. C'est ce message que les candidats du « Choix de la Haute-Marne » ont porté partout, dans les cantons de notre département. C'est ce message qui a convaincu et nous sommes allés proposer partout sur le territoire, avec des engagements : protéger les Haut-Marnais, redonner de

l'espoir à la jeunesse, renforcer l'attractivité de nos territoires, préserver notre cadre de vie, préparer l'avenir avec Cap 2030, le plan de relance de plus de 500 millions d'euros pour le département.

Je ne vais pas revenir dans le détail sur toutes ces actions que nous avons largement rendues publiques, mais je voudrais préciser deux d'entre elles, que je souhaite lancer rapidement et qui font suite à des retours de campagne. Nous devons avoir une réflexion globale sur le patrimoine et l'habitat dans notre département, qui sont exceptionnels, mais qui périclitent, faute d'entretien et d'investisseurs. Je missionnerai Bertrand OLLIVIER, particulièrement impliqué sur ces questions, à Joinville, pour que, dès septembre prochain, il fasse le diagnostic et nous apporte des solutions.

Le second sujet – et chacune et chacun a pu s'en rendre compte lors de notre campagne, - c'est celui de l'accès aux soins. Évidemment, nous avons proposé des actions fortes, que je vais vous rappeler : renforcer l'offre d'accueil des stagiaires et l'attractivité du territoire, en communiquant directement auprès des facultés et avec le soutien de professionnels de santé, mise en place d'un système de bourses pour les étudiants médecins de troisième cycle, avec l'obligation d'installation en Haute-Marne, création de cabinets médicaux mobiles, pour être au plus près des territoires, enfin, recrutement des médecins pour nos EHPAD, quand il le faudra.

Mais au fur et à mesure de mes échanges, je me suis rendu compte qu'il y avait un manque, un oubli : c'est le sommet de la pyramide : l'offre hospitalière. Ce sera pour moi un projet prioritaire et je souhaite m'impliquer fortement dans les deux GHT, afin que l'offre corresponde aux attentes.

Mais le secteur qui m'inquiète le plus, c'est celui de Chaumont : manque de médecins, hôpital en grande difficulté financière et immobilière. Résultat : plusieurs milliers de patients seront sans médecin dans quelques mois. Mais comme je vous le disais : comment attirer de jeunes médecins libéraux et hospitaliers sans un centre moderne.

Je vais donc m'impliquer fortement, à la fois dans la Conférence de Santé Centre et Sud Haute-Marne, qui a été lancée par Monsieur le Préfet, que je veux remercier, sur les spécialités à avoir dans notre territoire et les investissements prochains.

Je le dis clairement : il faut non seulement orienter les hôpitaux de Bourbonne et de Langres vers des spécialisations d'avenir, mais également proposer un nouvel hôpital à Chaumont, neuf, bien dimensionné et opérationnel. Je ne veux pas me lancer dans le débat d'une nouvelle localisation : cela a conduit à des échecs les plus retentissants des vingt dernières

années en matière de courage politique et de projection. Pour moi, c'est simple, le département a besoin que son chef-lieu ait un hôpital digne de ce nom et je m'impliquerai, avec l'ARS Grand-Est et Monsieur le Préfet, pour faire entendre ce besoin au plus haut niveau.

À ceux qui me diront que ce n'est pas la compétence du Conseil départemental de construire des hôpitaux, je veux dire qu'ils ont raison. Mais quand il y a défaillance de l'État, que doit-on faire ? Ne pas construire de gendarmerie et attendre que les gendarmes partent les uns après les autres ? Ne pas faire d'abattoir et voir disparaître la sphère agricole en dehors de notre département ? En nous impliquant sur l'avenir des hôpitaux, nous construisons l'attractivité de demain et répondons à la demande des Haut-Marnais et c'est bien cela l'essentiel.

Mes chers collègues, en 2017, je lançai, avec nombre d'entre vous, une vision qui plaçait la Haute-Marne au cœur du débat. De la théorie, les circonstances nous ont obligés à passer rapidement aux travaux pratiques, en étant au cœur de la réponse de la crise sanitaire. Les Haut-Marnais ont pu voir que nous étions à leur côté et je pense aussi que, dans les résultats de dimanche dernier, il y a une forme de reconnaissance pour le travail accompli.

En ce mois de juillet 2021, nous n'en avons pas terminé avec la crise sanitaire. La crise économique et sociale est devant nous. Après ces élections locales, nous venons également de vivre la crise de la représentation, de perte de confiance du citoyen envers les institutions. C'est une réalité qui puise sans doute ses racines dans l'impuissance de l'action publique, la toute-puissance de la technologie-structure, je le dis, dans l'ignorance des élus locaux. En fait, n'avons-nous pas d'abord, collectivement une crise de l'absence de résultats ? Chacune et chacun d'entre nous a pu toucher la réalité de nos concitoyens et parfois peut-être aujourd'hui, encore plus qu'hier, leur souffrance et leur douleur.

Cessons donc d'opposer les catégories les unes aux autres, les jeunes aux plus âgés, le nord et le sud, l'est et l'ouest, nos villes et nos agglomérations ou nos campagnes. Ici, il n'y a qu'une seule communauté : c'est la communauté départementale. Elle exige solidarité entre les générations et solidarité entre les territoires.

Mes chers collègues, ce jour est le premier de la reconquête. Vous me connaissez, vous savez que j'ai la Haute-Marne chevillée au corps. Tranquillement, sereinement et avec détermination, je resterai fidèle à ce que je suis, attaché à l'équilibre des territoires, à la solidarité départementale, au respect des plus fragiles, à une ambition accrue pour la Haute-Marne. Sur chacun de ces points, je ne serai pas simplement intransigeant : je serai extrêmement exigeant. Motivé par mon engagement politique et mon engagement social, je serai à l'écoute de vos

propositions. Nous ajusterons ce qui doit l'être d'ici la fin de l'année, pour présenter, cher Bernard, un budget de combat.

Il nous reste maintenant à gravir un autre Everest, mais j'ai la conviction que la confiance ne se retrouvera que dans l'action de proximité, dans chaque territoire. Nous, Conseillers départementaux, devons être les architectes de ce renouveau pour la Haute-Marne et pour ses habitants. Je vous remercie.

Applaudissements.

J'ouvre à présent les débats. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Madame ROBERT-DEHAULT.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Juste quelques mots pour dire que nous sommes satisfaits d'être présents dans cette assemblée. Nous souhaitons rappeler que nous sommes élus pour représenter les électeurs du Rassemblement national. Nous sommes dans l'opposition, ferme et définitive. Lors de mon précédent mandat, j'ai toujours voté en mon âme et conscience dans la ligne de mes convictions, de celles de nos électeurs, afin de défendre leurs valeurs. Nous jugerons vos actions, vos propositions en fonction de nos valeurs et de la conception du bien commun.

L'abstention massive des Haut-Marnais et des Français relativise bien évidemment les résultats de tous et nous envoie un signal fort. Ainsi, nous espérons que cette mandature, contrairement à la précédente, ainsi qu'à la campagne qui vient d'avoir lieu, se déroulera dans un climat plus serein, plus courtois et plus digne de cette assemblée. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame ROBERT-DEHAULT. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Allez-y.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais tout simplement vous remercier de la confiance que vous me témoignez à nouveau et à laquelle je suis très sensible. Poursuivre à vos côtés est un challenge – je reprends les propos de ma collègue Marie-Claude – toujours aussi enthousiasmant. Même si la charge est lourde, je pense que notre meilleure récompense, c'est de voir, au fur et à mesure des dossiers, la concrétisation de nos projets et des actions que nous avons engagées.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Oui, Madame BLANC.

Mme Rachel BLANC : Merci, Président. Effectivement, deux mots pour vous dire

qu'en effet, je suis fière d'être à nouveau première Vice-Présidente en charge des Solidarités. Les travaux qui ont été menés depuis six ans m'ont vraiment passionnée. Merci à Marie-Claude LAVOCAT pour son témoignage tout à l'heure et bienvenue à notre chère collègue pour reprendre ce relais.

Très sincèrement, durant cette campagne et durant le mandat précédent, les chantiers qui ont été engagés ont été vraiment très enthousiasmants, vous l'avez dit, Madame LAVOCAT. Ce sera encore le cas demain : les différents chantiers à mener sont très importants, sur l'insertion, sur l'enfance, bien sûr, sur le handicap et les personnes âgées, la santé. Ce sont des défis qui concernent vraiment notre département plus qu'ailleurs.

Monsieur le Président, nous pouvons compter sur vous pour être un vrai chef de file en la matière et vous pourrez compter sur nous pour vous soutenir dans cette stratégie.

Je suis vraiment enthousiaste à l'idée de repartir pour cette prochaine mandature. Merci pour votre confiance.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame BLANC. Monsieur GENDROT.

M. Bernard GENDROT : Je vous remercie tous de la confiance que vous m'accordez et également le Président, pour cette nouvelle mission qui est extrêmement valorisante et qui me satisfait pleinement. Après trois années de Présidence de Nicolas LACROIX nous avons pu établir un plan de développement, un plan qui est extrêmement ambitieux pour la Haute-Marne. Nous avons réussi à dégager des moyens et je suis extrêmement fier de pouvoir, pour les années qui viennent, déployer et réaliser tout ce qui a été prévu dans le domaine extrêmement réaliste.

Comme mes deux collègues Vice-Présidentes, je suis extrêmement impatient et heureux de pouvoir participer au déploiement et au développement de la Haute-Marne en espérant que ce département que nous aimons tous tant puisse enfin se développer et rompre avec l'enfoncement dans cette crise rurale et dans cette déprise, et aussi cette perte de moral.

Pendant toute la durée de notre campagne, nous nous sommes attachés, personnellement, avec Véronique, à vouloir rendre les Haut-Marnais fiers de leur territoire. J'espère que nous avons commencé à y contribuer et c'est ce que je vais m'attacher à faire pendant le mandat qui va se dérouler. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Monsieur GENDROT. Alors, d'autres prises de parole ? Oui, Madame VIARD.

Mme Dominique VIARD : Merci. La nouvelle élue que je suis voudrait vous remercier pour la confiance que vous m'accordez et la volonté de transmission exprimée par Madame LAVOCAT me touche beaucoup et me rassure à la fois. Je pense que vous pouvez compter sur moi, je ferai tout ce que je pourrai pour poursuivre dans le sens des actions qui ont été déjà bien engagées.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame VIARD. Pas d'autre prise de parole ? Je vous propose donc de vous lire la charte de l' élu, qui est très courte, mais qui a une forte importance :

« Les élus locaux sont les membres des Conseils élus au suffrage universel pour administrer, librement, les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

L' élu local exerce des fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt particulier qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Donc, vous avez tous pris connaissance de cette charte de l' élu. Cela appelle-t-il une

observation ? Non. Donc, je vous propose de passer au rapport suivant.

Délégation d'attributions à la commission permanente

Rapport n° I-3

M. le PRÉSIDENT : Il s'agit des délégations d'attribution à la Commission permanente. Les textes prévoient que le Conseil départemental peut déléguer une partie de ses attributions à la Commission permanente, sauf s'agissant des attributions relatives à l'adoption du budget, l'arrêté des comptes, la transmission du compte administratif aux représentants de l'État, l'adoption des mesures de redressement en cas d'exécution en déficit du budget et l'inscription au budget de dépenses obligatoires.

L'assemblée n'est pas pour autant dessaisie et peut statuer sur l'ensemble des matières qui lui sont attribuées par la loi. Je vous propose donc d'habiliter la Commission permanente à statuer sur tout sujet étranger aux éléments que je viens d'énumérer.

Y a-t-il des observations ? Donc, je sou mets au vote cette proposition. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Le rapport n°I-3 est adopté à l'unanimité.

Délégation de pouvoirs au Président du Conseil départemental

Rapport n° I-4

M. le PRÉSIDENT : Il s'agit des délégations de pouvoirs au Président du Conseil départemental. Les textes prévoient que le Conseil départemental peut déléguer une partie de ses attributions à son Président. Il s'agit de pouvoirs de gestion courante. Cette délégation concerne, entre autres, les marchés publics, la défense des intérêts du département, sur le plan contentieux, la fixation des droits de voirie ou encore le fonds de solidarité pour le logement. Le rapport, que vous avez, détaille ces délégations. Je vous rendrai compte, régulièrement en Commission permanente, car il y a à chaque fois un rapport d'information, ou en séance plénière, des actes pris dans le cadre de ces délégations consenties.

Alors vous avez reçu rapport que vous avez lu. Appelle-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Nous passons donc au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Le rapport n° I-4 est adopté à l'unanimité.

Information sur la situation de la dette départementale et délégation de pouvoirs accordée au Président du Conseil départemental en matière d'emprunt et de gestion de trésorerie

Rapport n° I-5

M. le PRÉSIDENT : Le rapport suivant est une information sur la dette départementale et la délégation de pouvoirs accordée au Président du Conseil départemental en matière de gestion de la dette et de la trésorerie.

Ce rapport est dans la continuité du précédent, mais concerne un domaine plus spécifique et technique relevant de la gestion financière, plus précisément le rapport qui vous a été remis ce matin a un triple objectif :

- faire le point sur les conditions d'utilisation de la délégation de pouvoirs qui m'a été accordée le 6 novembre 2017, en matière de gestion de la dette ;
- vous exposer la situation de la dette départementale au 1^{er} juillet 2021 ;
- définir la stratégie d'endettement et les conditions de renouvellement de cette délégation relative à la gestion des emprunts et de la trésorerie sur ces deux premiers points.

Comme le rapport vous l'expose de façon détaillée, je n'ai pas eu de recours, depuis fin 2017, jusqu'à ce matin, à la souscription d'emprunts nouveaux pour financer les investissements exécutés, l'autofinancement de la collectivité et les participations sollicitées de nos partenaires institutionnels ayant permis de satisfaire le besoin de financement global.

En conséquence, l'encours de la dette départementale a poursuivi son reflux rapide, cet encours s'élevant, ce matin, à 10,242 millions d'euros, ce qui représente une capacité de désendettement de trois mois. C'est tout simplement remarquable. Nous faisons vraiment partie de ces départements peu ou pas endettés, sachant que, pour la moyenne des départements, la capacité de désendettement est de quatre ans. Pour nous, c'est trois mois. Je me répète un peu, mais lorsque j'ai envie d'insister sur certaines choses, il m'arrive de répéter un peu.

La capacité du département à investir est donc réelle et légitime. Le projet Cap 2030 a pour ambition de créer un choc d'investissements structurants pour notre territoire. Nous pouvons donc largement investir et honorer ce projet de Cap 2030.

J'en viens ainsi au troisième et dernier point de ce rapport : la réalisation effective de Cap 2030. Je vous rappelle que c'est près d'un demi-milliard d'investissements programmés, qui nécessitera un recours plus soutenu à des financements, par concours bancaires, ce que nous avons connu au cours de ces dernières années.

Aussi, il est important que je puisse disposer d'une délégation de pouvoirs en matière de gestion des emprunts et de la trésorerie, comme l'autorise l'article L.3211-2 du Code général des collectivités territoriales. Cette délégation permet, notamment, une gestion optimisée des besoins financiers de la collectivité, dans un domaine complexe, qui réclame une forte réactivité pour saisir les opportunités des offres bancaires et être en capacité de réagir aux fluctuations brusques des marchés financiers.

Je vous propose donc de renouveler ma délégation de pouvoirs en matière de gestion de la dette et de la trésorerie, dans des conditions similaires à la précédente, c'est-à-dire en autorisant la gestion prudente de l'endettement se limitant à des emprunts minimisant le risque des taux et n'excédant pas une capacité des endettements de cinq ans. Pour mémoire, on commence à parler d'un réel risque financier à partir de dix ans.

Vous retrouverez, dans ce rapport, l'ensemble des caractéristiques techniques détaillées de l'encadrement de cette délégation.

Chers collègues, je vous remercie de vous prononcer sur ce rapport à la fois informatif sur la situation de la dette et sur l'approbation des conditions d'exécution de cette délégation, sur les opérations liées aux emprunts et à la gestion de trésorerie.

Avez-vous des observations ? Ce n'est pas le cas. Je sou mets donc ce rapport au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Le rapport n° I-5 est adopté à l'unanimité.

Déclaration de la constitution des groupes d'élus

Rapport n° I-2

M. le PRÉSIDENT : Je reviens sur le rapport n°I-2 qui concerne la constitution des groupes d'élus et que j'ai omis d'évoquer auparavant. J'ai une déclaration. Il s'agit d'un groupe d'opposition, Rassemblement national, qui sera composé de Laurence ROBERT-DEHAULT et de Michel KARAKULA. L'autre groupe sera, bien sûr, le groupe de la majorité départementale, constituée de ses 32 membres.

Nous aurons également à travailler sur le futur règlement intérieur qui parle, entre autres, de ces groupes. Je souhaite que nous prenions un peu de temps, avec la nouvelle assemblée, pour retravailler sur des ajustements ou sur une certaine évolution du règlement intérieur, mais nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'une prochaine séance.

Composition des commissions organiques du Conseil départemental

Rapport n° I-6

M. le PRÉSIDENT : Nous arrivons à présent à la composition des commissions organiques du Conseil départemental. Nous avons donc huit commissions :

- la Commission des Finances, Règlements et Personnels ;
- la Commission Attractivité du Territoire et Communication ;
- la Commission Infrastructures et Bâtiments ;
- la Commission Partenariats avec les Collectivités locales ;
- la Commission Environnement et Tourisme ;
- la Commission Vie collégienne et E-Administration ;
- la Commission Insertion sociale et Solidarité ;
- la Commission Monde associatif, Culture et Sports.

Les commissions comptent dix membres au maximum, hormis la première Commission, qui en compte quatre de plus, ainsi que le Président et les Vice-Présidents qui sont invités à chaque première Commission.

Nous avons déjà effectué ce travail et je vous en remercie, parce que cela nous permet, effectivement, de vous faire une proposition assez rapidement.

Je vais vous donner lecture des membres des commissions, dans lesquelles la diversité des compétences du Conseil départemental est respectée. Je vous propose d'énumérer la liste des membres de ces huit commissions, que nous validerons en une fois. Vous pouvez vous exprimer si vous souhaitez amender ou modifier la proposition qui vous est soumise.

1) Commission Finances, réglementation, personnel (1^{re} commission)

Le Vice-Président délégué à cette première Commission est Bernard GENDROT ; le Président de la Commission est Paul FOURNIÉ, les membres étant Damien THIERIOT, Franck RAIMBAULT, Gérard GROSLAMBERT.

Y a-t-il d'autres demandes ? Je n'en vois pas.

2) Commission Attractivité du Territoire et Communication (II^e commission)

La Vice-Présidente est Anne-Marie NÉDÉLEC, la Présidente, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, les membres étant Fabienne SCHOLLHAMMER, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Stéphane MARTINELLI et Ellie PERRIOT.

Y a-t-il d'autres demandes ? Je n'en vois pas.

3) Commission Infrastructures et Bâtiments (III^e commission)

La Vice-Présidente en charge est Anne-Marie NÉDÉLEC, le Président, Dominique THIEBAUD, les membres étant Michel ANDRÉ, Anne LEDUC, Céline BRASSEUR, Karine COLOMBO, Michel KARAKULA, Bernard GENDROT et Paul FOURNIÉ.

Y a-t-il d'autres demandes ? Je n'en vois pas.

4) Commission Partenariats avec les Collectivités territoriales (IV^e commission)

Le Vice-Président est Stéphane MARTINELLI, la Présidente de la Commission, Astrid DI TULLIO, les membres étant Sylviane DENIS, Dominique MERCIER, Laurent GOUVERNEUR, Franck RAIMBAULT, Magali CARTAGENA, Patrick VIARD, Bertrand OLLIVIER et Damien THIERIOT.

Y a-t-il d'autres demandes ? Je n'en vois pas.

5) Commission Environnement et Tourisme (V^e commission)

Le Vice-Président est Laurent GOUVERNEUR, la Présidente, Brigitte FISCHER-PATRIAT, les membres étant Fabienne SCHOLLHAMMER, Elie PERRIOT, Michel ANDRÉ, Domithile GUINOISEAU, Dominique THIEBAUD, Jean-Michel RABIET et Michel KARAKULA.

Y a-t-il d'autres demandes ? Je n'en vois pas.

6) Commission Vie collégienne et E-Administration (VI^e commission)

La Vice-Présidente est Céline BRASSEUR et la Présidente, Véronique MICHEL, les membres étant Marie-Laure PARISON, Magali CARTAGENA et Jean-Michel RABIET.

Y a-t-il d'autres demandes ? Je n'en vois pas.

7) Commission Insertion sociale et Solidarités (VII^e commission)

La première Vice-Présidente chargée des Solidarités est Rachel BLANC, la Vice-Présidente chargée des personnes âgées et handicapées est Dominique VIARD, la Présidente de la Commission étant Anne LEDUC. Les membres de la Commission sont Sylviane DENIS, Marie-Claude LAVOCAT, Marie-Laure PARISON, Astrid DI TULLIO, Domithile GUINOISEAU, Véronique MICHEL et Laurence ROBERT-DEHAULT.

Cette Commission est composée uniquement de femmes. Mais la solidarité n'est pas uniquement une histoire de femmes.

8) Commission Monde associatif, Culture et Sports (VIII^e commission)

Le Vice-Président est Mokhtar KAHLAL la Présidente de la Commission étant Karine COLOMBO et les membres Marie-Claude LAVOCAT, Dominique MERCIER, Patrick VIARD, Bertrand OLLIVIER, Dominique VIARD, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON et Gérard GROSLAMBERT.

Y a-t-il des observations ?

Je viens de vous proposer les huit commissions organiques qui sont constituées. Y a-t-il des observations ? Je sou mets donc au vote cette proposition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

La composition des Commissions organiques du Conseil départemental est adoptée à l'unanimité.

Désignations au sein d'instances internes et d'organismes extérieurs

Rapport n° I-7

M. le PRÉSIDENT : Ce point est conséquent, puisqu'il concerne les désignations au sein d'instances internes et d'organismes extérieurs.

Je vous propose de suspendre la séance. Puis nous nous plongerons dans ces organismes et instances dans lesquels le Département doit jouer son rôle.

Bon appétit à toutes et à tous.

La séance est suspendue de 12 heures 15 à 13 heures 30.

Reprise de la séance.

M. le PRÉSIDENT : Nous allons prendre le dernier rapport, il s'agit des désignations des différentes commissions, instances internes et organismes extérieurs.

Commission d'appel d'offres

Je désignerai Dominique THIEBAUD. Il faut à présent désigner cinq titulaires. J'ai les candidatures d'Anne LEDUC, de Michel ANDRÉ, de Gérard GROSLAMBERT, de Paul FOURNIÉ et de Bernard GENDROT.

J'ai quatre candidatures de suppléants sur cinq : Fabienne SCHOLLHAMMER, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Patrick VIARD et Elie PERRIOT.

Quelqu'un est-il candidat pour être suppléant au sein de la Commission d'appel d'offres ?

M. Gérard GROSLAMBERT : La Commission d'appel d'offres se réunira relativement souvent et qu'il faut pouvoir être présent. Dans le cas contraire, nous sommes obligés de faire appel aux suppléants.

M. le PRÉSIDENT : Madame MICHEL ? Madame MICHEL est donc la cinquième suppléante.

Je sou mets au vote cette proposition. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

La composition de la Commission d'appel d'offres est adoptée à l'unanimité.

Commission Concessions (ex-Commission DSP)

M. le PRÉSIDENT : Monsieur GENDROT sera mon représentant et présidera la Commission. J'ai plusieurs candidatures : Dominique THIEBAUD, Marie-Claude LAVOCAT, Gérard GROSLAMBERT, Paul FOURNIÉ et Anne LEDUC.

Qui souhaite être suppléant dans cette commission : Véronique MICHEL, Elie PERRIOT, Patrick VIARD, Brigitte FISCHER-PATRIAT et Fabienne SCHOLLHAMMER.

Je sou mets au vote cette proposition. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

La composition de la Commission Concessions est adoptée à l'unanimité.

Conseil d'Administration du GIP Haute-Marne

M. le PRÉSIDENT : Il nous faut deux membres. Compte tenu des enjeux de territoire, je vous propose deux personnes : Damien THIERIOT et Bertrand OLLIVIER.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;
Abstention : 0.

La désignation de Damien THIERIOT et de Bertrand OLLIVIER pour représenter le Conseil départemental au sein du Conseil d'Administration du GIP Haute-Marne est adoptée à l'unanimité.

Commission consultative des Gens du Voyage

M. le PRÉSIDENT : Nous devons désigner quatre titulaires et quatre suppléants. Catherine PAZDZIOR-VIGNERON et Céline BRASSEUR en faisaient déjà partie et je suppose qu'elles vont y rester. Il nous faut trouver deux autres candidats titulaires, idéalement quelqu'un de Langres : Dominique VIARD et peut-être quelqu'un de Joinville ou de la Communauté de Communes de Joinville : Damien THIERIOT.

Nous devons à présent désigner quatre suppléants : Rachel BLANC, Sylviane DENIS, de Bourbonne, Anne LEDUC et Laurence ROBERT-DEHAULT.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

La composition de la Commission consultative des Gens du Voyage est adoptée à l'unanimité.

Commission chargée d'établir la liste annuelle départementale des jurys d'Assises

M. le PRÉSIDENT : Nous avons cinq titulaires : Gérard GROSLAMBERT, Anne-Marie NÉDÉLEC, Paul FOURNIÉ, Patrick VIARD et Astrid DI TULLIO. Sont-ils toujours candidats. C'est noté.

Il nous faut également un suppléant. Qui souhaite être suppléant ? Jean-Michel RABIET.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

La composition de la Commission chargée d'établir la liste annuelle des jurys d'Assises est adoptée à l'unanimité.

Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels

M. le PRÉSIDENT : Nous avons deux titulaires : Bernard GENDROT et Gérard GROSLAMBERT. En suppléants, nous avons Paul FOURNIÉ et il nous en faut un deuxième : Laurence ROBERT-DEHAULT.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

La composition de la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels est adoptée à l'unanimité.

Commission départementale des impôts directs et des taxes sur chiffre d'affaires

M. le PRÉSIDENT : Nous avons un titulaire : Stéphane MARTINELLI. Il nous faut deux suppléants : Franck RAIMBAULT et Damien THIERIOT.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;
Abstention : 0.

La composition de la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur chiffre d'affaires est adoptée à l'unanimité.

Commission consultative départementale de Sécurité et d'Accessibilité

M. le PRÉSIDENT : Nous avons trois titulaires, dont Marie-Claude LAVOCAT et Astrid DI TULLIO. Y a-t-il une troisième candidature ? Patrick VIARD.

Nous avons également trois suppléants : Karine COLOMBO, Bertrand OLLIVIER et Véronique MICHEL. Souhaitez-vous rester dans cette commission ? C'est noté.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

La composition de la Commission consultative départementale de Sécurité et d'Accessibilité est adoptée à l'unanimité.

Commission départementale de la Sécurité routière

M. le PRÉSIDENT : Je vous propose un titulaire, Nicolas LACROIX et un suppléant, Dominique THIEBAUD.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;
Abstention : 0.

La composition de la Commission départementale de la Sécurité routière est adoptée à l'unanimité.

Conseil d'Administration du SDIS

M. le PRÉSIDENT : Il nous faut treize titulaires et treize suppléants. Je vous propose les treize titulaires suivants : Paul FOURNIÉ, Astrid DI TULLIO, Stéphane MARTINELLI, Véronique MICHEL, Dominique MERCIER, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Jean-Michel RABIET, Michel ANDRÉ, Franck RAIMBAULT, Dominique THIEBAUD, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Karine COLOMBO et Patrick VIARD.

Certains, dans cette liste, souhaitent-ils se désengager ?

Brigitte FISCHER-PATRIAT : Je veux bien être suppléante.

M. le PRÉSIDENT : Cela libère donc une place de titulaire. Quelqu'un souhaite-t-il être titulaire du Conseil d'Administration du SDIS ? Monsieur KARAKULA, voulez-vous être titulaire au Conseil d'Administration du SDIS ? Non. Voulez-vous être suppléant ? Non plus.

Sylviane DENIS devient titulaire et Brigitte FISCHER-PATRIAT devient suppléante.

Nous avons, en suppléants, Gérard GROSLAMBERT, Rachel BLANC, Anne LEDUC, Marie-Claude LAVOCAT, Laurent GOUVERNEUR, Bertrand OLLIVIER, Fabienne SCHOLLHAMMER, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Bernard GENDROT, et Mokhtar KAHLAL. Il nous manque donc trois suppléants : Dominique VIARD, Damien THIERIOT et Domithile GUINOISEAU.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

La désignation des représentants du Conseil départemental au sein du Conseil d'Administration du SDIS est adoptée à l'unanimité.

SPL-XDEMAT

M. le PRÉSIDENT : Gérard GROSLAMBERT était titulaire, il nous a fait savoir qu'il ne souhaitait plus l'être et je propose cette place à Bernard GENDROT. Y a-t-il une autre candidature ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

La désignation de Bernard GENDROT comme représentant du Conseil départemental au sein de la SPL-XDEMAT est adoptée à l'unanimité.

SPL-Haute-Marne Numérique

M. le PRÉSIDENT : Nous devons désigner huit administrateurs, sachant que nous avons déjà Bernard GENDROT, Anne-Marie NÉDÉLEC, Stéphane MARTINELLI, Bertrand OLLIVIER et Karine COLOMBO. Il nous en reste donc deux à désigner. Vous avez tous été sollicités sur des questions de haut débit, de téléphonie mobile, etc. C'est un lieu où nous devons être présents.

Nous avons Franck RAIMBAULT, Michel KARAKULA et Damien THIERIOT.

Bertrand OLLIVIER : Je veux bien laisser ma place.

M. le PRÉSIDENT : Patrick VIARD devient donc titulaire à la place de Bertrand OLLIVIER.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

La désignation des représentants du Conseil départemental au sein du Conseil d'Administration de la SPL-Haute-Marne Numérique est adoptée à l'unanimité.

SEM ImmoBail

M. le PRÉSIDENT : Nous avons deux titulaires : Nicolas LACROIX et Gérard GROSLAMBERT. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

La désignation de Nicolas LACROIX et de Gérard GROSLAMBERT au sein du Conseil d'Administration de la SEM ImmoBail est adoptée à l'unanimité.

Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses affluents

M. le PRÉSIDENT : Nous devons désigner deux titulaires et deux suppléants. Fabienne SCHOLLHAMMER était déjà titulaire et Damien THIERIOT, suppléant. Il nous faut un autre titulaire. Damien THIERIOT souhaite-t-il devenir titulaire ?

M. Damien THIERIOT : Non, pas forcément.

M. le PRÉSIDENT : D'accord. Il nous faut donc un titulaire et un suppléant. Y a-t-il des Conseillers départementaux qui voient couler la Meuse dans leur territoire ? À Bourbonne-les-Bains, par exemple ? À Is-en-Bassigny ? Non ? Monsieur PERRIOT ou Madame DENIS. Nous pouvons désigner deux titulaires dans chaque canton et deux suppléants dans chaque canton. Monsieur PERRIOT, vous êtes donc suppléant, comme Monsieur THIERIOT, et Madame DENIS

est titulaire.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil d'Administration du Centre culturel Haut-Marnais

M. le PRÉSIDENT : Les six titulaires sont Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Karine COLOMBO, Fabienne SCHOLLHAMMER, Gérard GROSLAMBERT, Marie-Laure PARISON et Dominique THIEBAUD.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

J'émet le vœu que Catherine PAZDZIOR-VIGNERON préside le Centre culturel Haut-Marnais. Mais il reviendra à cette association de se prononcer à ce sujet.

Société anonyme d'économie mixte pour l'exploitation du Mémorial Charles de Gaulle

M. le PRÉSIDENT : Nous devons désigner deux administrateurs. Je propose Nicolas LACROIX et Paul FOURNIÉ.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil de Surveillance du Centre hospitalier de la Haute-Marne

M. le PRÉSIDENT : Il y a un arrêté qui désigne le représentant du Président et il y a un titulaire désigné par l'assemblée. Je vous propose Rachel BLANC.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Syndicat mixte du Pôle technologique de Haute-Champagne

M. le PRÉSIDENT : Il nous faut six titulaires. Je vous propose Anne-Marie NÉDÉLEC, Dominique THIEBAUD, Bernard GENDROT et Paul FOURNIÉ. Il nous faut deux autres membres : Gérard GROSLAMBERT et Céline BRASSEUR.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Syndicat d'Aménagement touristique du Lac du Der

M. le PRÉSIDENT : De la même façon, un arrêté désignera mon représentant, qui est actuellement Laurent GOUVERNEUR. Il nous faut sept titulaires. Je propose Anne LEDUC, Mokhtar KAHLAL, Franck RAIMBAULT, Domithile GUINOISEAU, Fabienne SCHOLLHAMMER, Rachel BLANC et Dominique MERCIER.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Association Habitat et Développement

M. le PRÉSIDENT : Nous devons désigner six titulaires. Nous avons les candidatures de Franck RAIMBAULT, Céline BRASSEUR, Damien THIERIOT, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Marie-Laure PARISON. Il nous faut donc un candidat. Bertrand OLLIVIER.

J'émetts le vœu que Franck RAIMBAULT préside cette association.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

M. le PRÉSIDENT : Nous devons désigner six titulaires. Je propose Céline BRASSEUR, Fabienne SCHOLLHAMMER, Franck RAIMBAULT, Anne LEDUC et Brigitte FISCHER-PATRIAT. Il nous manque une candidature. Bertrand OLLIVIER. C'est cohérent vis-à-vis du sujet qu'il y aura à traiter dans les prochaines semaines.

Enfin, j'émets le vœu qu'Anne LEDUC préside cette structure.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil d'Administration d'Hamaris

M. le PRÉSIDENT : Il nous faut désigner six Conseillers départementaux, sept personnalités qualifiées, dont deux élues d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI autre que le Conseil départemental.

Je vous propose les candidatures des Conseillers départementaux suivants : Damien THIERIOT, Anne-Marie NÉDÉLEC, Dominique MERCIER, Michel ANDRÉ, Dominique THIEBAUD et Bertrand OLLIVIER. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Les sept personnalités qualifiées, qui peuvent évoluer, seraient : Anne-Marie GORSE,

Robert COSTANZA, Michel HUARD, Thierry DEGLIN et Evelyne CORREANI. Les deux personnalités qualifiées issues d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI autre que le Conseil départemental seraient : Sophie DELONG, Conseillère régionale, et André NOIROT, maire de Bourbonne-les-Bains.

Nous devons également désigner un autre membre œuvrant dans le domaine de l'insertion, à savoir François ROBIN, Président de Tremplin 52.

Cette proposition appelle-t-elle des observations ? Monsieur GROSLAMBERT.

M. Gérard GROSLAMBERT : Cela me gêne de désigner des personnes qualifiées qui votent contre le Département.

M. le PRÉSIDENT : Nous pourrions modifier les choses, lorsque nous aurons stabilisé la situation. Nous sommes au courant de la situation. C'est la proposition qui vous est faite, mais elle pourra être modifiée lors d'un prochain Conseil départemental.

J'émet le vœu que Bertrand OLLIVIER préside Hamaris, au vu de son travail, du parc Hamaris à Joinville et de la mission que nous allons lui confier sur les questions d'habitat et de patrimoine. Mais il ne m'appartient pas d'en décider.

Cette proposition appelle-t-elle d'autres observations ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Société de Coordination IDELIANS

M. le PRÉSIDENT : Je suis actuellement le représentant permanent du Département aux assemblées générales et au Conseil de Surveillance et je vous propose de continuer ainsi. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil d'administration de la Maison Départementale du Tourisme

M. le PRÉSIDENT : Nous avons six représentants à proposer : Stéphane MARTINELLI, Marie-Claude LAVOCAT, Magali CARTAGENA, Jean-Michel RABIET, Anne LEDUC et Brigitte FISCHER-PATRIAT.

Cette Maison Départementale du Tourisme étant actuellement présidée par Fabienne SCHOLLHAMMER, je souhaite également qu'elle poursuive sa mission et le travail qu'elle a engagé depuis trois ans.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Qui souhaite entrer à la MDT ? Domithile GUINOISEAU à la place de Stéphane MARTINELLI.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

M. le PRÉSIDENT : Il nous faut désigner six titulaires et six suppléants. Nous avons

actuellement les titulaires suivants : Marie-Claude LAVOCAT, Bernard GENDROT, Céline BRASSEUR, Anne-Marie NÉDÉLEC, Paul FOURNIÉ, Rachel BLANC. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Les suppléants sont : Jean-Michel RABIET, Karine COLOMBO, Astrid DI TULLIO, Laurent GOUVERNEUR et Fabienne SCHOLLHAMMER. Cette proposition vous convient-elle ?

Nous avons quatre associations représentées : le Président du Comité départemental olympique et sportif de Haute-Marne, le Président de la Société de Sciences naturelles et d'archéologie de Haute-Marne, le Président de l'association des Logis de Haute-Marne et le Président de Nature Haute-Marne. Cela pose-t-il problème ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Comité local d'information de Soulaines

M. le PRÉSIDENT : Je propose à Laurent GOUVERNEUR d'être titulaire. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Laboratoire de recherche sur la gestion des déchets radioactifs – Comité Local d'Information et de Suivi (CLIS)

M. le PRÉSIDENT : Nous avons cinq candidatures : Fabienne SCHOLLHAMMER, Damien THIERIOT, Bertrand OLLIVIER, Astrid DI TULLIO et Franck RAIMBAULT.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Commission départementale de coopération intercommunale

M. le PRÉSIDENT : J'en appelle à votre vigilance, car certains d'entre vous sont déjà au sein de la CDCI, de par leurs autres fonctions. Nous avons, en titulaires : Nicolas LACROIX, Jean-Michel RABIET et Stéphane MARTINELLI. Il nous faut un quatrième titulaire : Paul FOURNIÉ ou Patrick VIARD. Ce sera Paul FOURNIÉ. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics

M. le PRÉSIDENT : Nous avons trois titulaires : Paul FOURNIÉ, Stéphane MARTINELLI et Gérard GROSLAMBERT et deux suppléants : Patrick VIARD, Rachel BLANC. Il nous faut un troisième suppléant : Jean-Michel RABIET.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil départemental pour les anciens combattants et les victimes de guerre et la mémoire de la Nation

M. le PRÉSIDENT : Qui est candidat ? Michel KARAKULA. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Commission départementale de la présence postale territoriale

M. le PRÉSIDENT : C'est une commission que je préside actuellement et dont je suis titulaire, Véronique MICHEL étant suppléante. Cette commission a toute son utilité, nous y échangeons sur la présence territoriale postale, les fermetures de bureaux de Poste, la création des agences postales. Il nous faut un deuxième titulaire Magali CARTAGENA et un deuxième

suppléant : Michel ANDRÉ. Y a-t-il d'autres propositions ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Représentation au sein de l'Association « Promotion Haute-Marne »

M. le PRÉSIDENT : C'est en effet une association qui existe depuis bien longtemps et qui a vocation à disparaître. Elle compte actuellement sept représentants : Céline BRASSEUR, Gérard GROSLAMBERT, Karine COLOMBO, Stéphane MARTINELLI, Paul FOURNIÉ, Patrick VIARD et Jean-Michel RABIET. Acceptez-vous cette mission ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Groupement de Défense Sanitaire de Haute-Marne

M. le PRÉSIDENT : Nous avons un titulaire, Laurent GOUVERNEUR, et une suppléante, Brigitte FISCHER-PATRIAT. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Commission pour l'établissement des listes électorales de la Chambre d'Agriculture

M. le PRÉSIDENT : Je propose à Laurent GOUVERNEUR d'être à nouveau titulaire de cette commission. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) de
Bourmont

M. le PRÉSIDENT : Qui souhaite être titulaire ? Fabienne SCHOLLHAMMER. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Grand Est (SAFER - CA)

M. le PRÉSIDENT : Bernard GENDROT était titulaire. Je lui propose de continuer en ce sens. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Comité technique de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Grand Est (SAFER)

M. le PRÉSIDENT : Nous devons désigner un titulaire et un suppléant. Je propose à Bernard GENDROT d'être titulaire et à Laurent GOUVERNEUR d'être suppléant.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Haute-

Marne

M. le PRÉSIDENT : Cette commission se réunit à la Préfecture, pour évoquer les éoliennes, entre autres.

Concernant la nature, il nous faut un titulaire et un suppléant. Domithile GUINOISEAU sera titulaire et Jean-Michel RABIET, suppléant.

Concernant les sites et les paysages, Laurent GOUVERNEUR était titulaire, il nous faut un suppléant. Nous proposons Anne LEDUC.

Une section concerne la publicité. Jusqu'à présent, Anne LEDUC était titulaire sur ce poste. Madame Brigitte FISCHER-PATRIAT, je vous verrais bien dans cette section, Madame LEDUC pouvant être suppléante.

S'agissant des carrières, Bernard GENDROT était titulaire et Paul FOURNIÉ, suppléant. Paul FOURNIÉ devient titulaire et Bernard GENDROT, suppléant.

Enfin, s'agissant de la faune sauvage captive, nous avons Bernard GENDROT, comme titulaire, et Patrick VIARD, comme suppléant. Êtes-vous toujours d'accord ? Très bien.

Telle est la proposition qui vous est faite. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil de rivage des lacs

M. le PRÉSIDENT : Nous devons désigner un titulaire et un suppléant. Monsieur GOUVERNEUR, c'est votre domaine, les lacs ? On demandera à Monsieur THIEBAUD

d'être votre suppléant. Laurent GOUVERNEUR est donc titulaire et Dominique THIEBAUD, suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Commission départementale chargée d'élaborer la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

M. le PRÉSIDENT : Brigitte FISCHER-PATRIAT était titulaire et Laurent GOUVERNEUR, suppléant C'est parfait ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est validé.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de la Haute-Marne (CODERST)

M. le PRÉSIDENT : Brigitte FISCHER-PATRIAT et Anne-Marie NÉDÉLEC étaient titulaires. Laurent GOUVERNEUR était suppléant. Il nous faut un deuxième suppléant. Ce sera Marie-Laure PARISON. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Commission régionale de la forêt et du bois

M. le PRÉSIDENT : Bernard GENDROT était titulaire. Je propose de le maintenir dans ses fonctions. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Association des communes forestières de Haute-Marne (COFOR)

M. le PRÉSIDENT : Le titulaire était Jean-Pierre MICHEL et le suppléant, Nicolas LACROIX. Je propose de reconduire cette composition, car Jean-Pierre MICHEL est Vice-Président national des communes forestières. Y a-t-il d'autres propositions ?

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Établissement public foncier de Grand Est

M. le PRÉSIDENT : Je suis titulaire et propose à Anne-Marie NÉDÉLEC d'être suppléante. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Association « Arts Vivants 52 »

M. le PRÉSIDENT : Nous devons désigner six titulaires : Patrick VIARD, Fabienne SCHOLLHAMMER, Karine COLOMBO, Astrid DI TULLIO, Domithile GUINOISEAU et Gérard GROSLAMBERT.

J'émet le vœu que Karine COLOMBO préside cette association.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI)

M. le PRÉSIDENT : Nous avons trois titulaires, dont Anne LEDUC et Fabienne SCHOLLHAMMER. Y a-t-il une troisième candidature ? Mokhtar KAHLAL.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Comité de pilotage constitué dans le cadre de la convention entre le comité départemental olympique et sportif – direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations - conseil départemental

M. le PRÉSIDENT : Nous avons deux titulaires. Je propose, logiquement, Mokhtar KAHLAL et Karine COLOMBO. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative

M. le PRÉSIDENT : Nous devons désigner deux titulaires. Nous avons deux

candidatures : celles de Karine COLOMBO et de Mokhtar KAHLAL. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conférence régionale du sport Grand Est

M. le PRÉSIDENT : Nous avons un titulaire et un suppléant. Le titulaire est Mokhtar KAHLAL et la suppléante, Karine COLOMBO. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion (CDEI) et de la formation spécialisée en matière d'Insertion par l'Activité économique (CDIAE)

M. le PRÉSIDENT : Nous avons une titulaire, Rachel BLANC. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Comité de l'Aide Médicale urgente, des transports sanitaires et de la Permanence des Soins (CODAMUPS)

M. le PRÉSIDENT : Nous avons une titulaire, Rachel BLANC. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil départemental de la protection de l'enfance

M. le PRÉSIDENT : Il me faut un titulaire. C'était Madame PAZDZIOR-VIGNERON. Y êtes-vous encore ? Très bien. Madame PAZDZIOR-VIGNERON est titulaire. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;
Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil de famille des pupilles de l'État

M. le PRÉSIDENT : Nous avons deux titulaires, Karine COLOMBO et Astrid DI TULLIO. Souhaitez-vous un changement ?

Les deux titulaires seront donc Dominique VIARD et Anne LEDUC.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Association haut-marnaise pour les immigrés

M. le PRÉSIDENT : Nous devons désigner trois membres titulaires : Mokhtar KAHLAL, Nicolas LACROIX et Rachel BLANC. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Association haut-marnaise pour l'aide familiale de Chaumont

M. le PRÉSIDENT : Madame COLOMBO était titulaire. Souhaitez-vous également changer ? Madame COLOMBO reste dans cette association. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Association pour l'aide aux mères et aux familles à domicile de Saint-Dizier

M. le PRÉSIDENT : Madame ROBERT-DEHAULT était titulaire de cette association. Souhaitez-vous y rester ? Oui. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Comité départemental de la ligue nationale française contre le cancer

M. le PRÉSIDENT : Madame MICHEL était titulaire. Souhaitez-vous rester titulaire, Madame MICHEL ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Centre Régional d'Études d'Actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI)

M. le PRÉSIDENT : Rachel BLANC nous représentait. Y a-t-il d'autres candidatures ?
Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Observatoire régional de la santé Grand Est

M. le PRÉSIDENT : Rachel BLANC nous représentait. Y a-t-il d'autres candidatures ?
Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

E-Meuse santé

M. le PRÉSIDENT : C'était également Rachel BLANC qui nous représentait. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants

M. le PRÉSIDENT : Madame COLOMBO nous représentait. Nous devons désigner deux titulaires : Dominique VIARD et Anne LEDUC. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;
Contre : 0 ;
Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Association « Initiative Haute-Marne »

M. le PRÉSIDENT : Nous devons désigner un titulaire et un suppléant : Mokhtar KAHLAL et Patrick VIARD. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

GIP Business Sud Champagne

M. le PRÉSIDENT : C'est l'agence d'attractivité économique business Sud Champagne, créée entre le secteur de l'agglomération de Troyes-Champagne Métropole et l'agglomération de Chaumont. J'étais titulaire. Je vous propose, comme suppléante, Astrid DI TULLIO, compte tenu de ses fonctions au sein de la IV^e commission. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Association des gîtes et chambres d'hôtes labellisés de Haute-Marne

M. le PRÉSIDENT : Nous devons désigner trois titulaires et avons à ce jour reçu deux candidatures, celles de Brigitte FISCHER-PATRIAT et de Sylviane DENIS. Je souhaite que Brigitte FISCHER-PATRIAT continue à présider cette association. Il nous faut une troisième personne : Marie-Claude LAVOCAT.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil d'Administration de l'association des Logis de Haute-Marne

M. le PRÉSIDENT : Nous avons deux titulaires : Marie-Claude LAVOCAT et Gérard GROSLAMBERT. Souhaitez-vous vous maintenir sur ces postes ? C'est noté. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Concours départemental des villes, villages et maisons fleuries

M. le PRÉSIDENT : Il nous faut un représentant par arrondissement, Chaumont, Saint-Dizier, Langres. Nous avons Michel BERTHELMOT, qui était le représentant de Chaumont, Astrid DI TULLIO, pour l'arrondissement de Saint-Dizier et Mireille RAVENEL, pour l'arrondissement de Langres. Je propose que Michel BERTHELMOT continue à exercer ses fonctions, ainsi qu'Astrid DI TULLIO. Il nous faut donc désigner un représentant pour Langres : Magali CARTAGENA. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Comité technique pour le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

M. le PRÉSIDENT : Brigitte FISCHER-PATRIAT était titulaire. Elle poursuit ses fonctions. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative de la Haute-Marne

M. le PRÉSIDENT : Il nous faut un titulaire. Cette fonction était assumée par Madame ROSSIGNEUX. Fabienne SCHOLLHAMMER est candidate. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Assemblée générale de l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est

M. le PRÉSIDENT : Fabienne SCHOLLHAMMER était titulaire et Thomas CORVASCE était suppléant. Maintenons-nous ces candidatures. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil départemental de l'Éducation nationale

M. le PRÉSIDENT : Nous avons cinq titulaires : Bernard GENDROT,

Fabienne SCHOLLHAMMER, Véronique MICHEL, Anne-Marie NÉDÉLEC et Nicolas FUERTES qui n'est plus élu au Département. Il me semble que Marie-Laure PARISON était intéressée. D'accord, elle le remplacera. Et Dominique VIARD remplace Fabienne SCHOLLHAMMER.

Par ailleurs, nous avons une personnalité qualifiée, le maire de La Porte du Der, Jean-Jacques BAYER. Nous pouvons le maintenir dans cette fonction.

Enfin, nous avons également cinq suppléants : Brigitte FISCHER-PATRIAT, Gérard GROSLAMBERT et trois autres personnes qui ne sont plus là. Nous devons donc en désigner trois : Fabienne SCHOLLHAMMER peut peut-être redevenir suppléante ? Très bien. Les deux autres suppléants sont Jean-Michel RABIET et Stéphane MARTINELLI.

Nous avons également une personnalité qualifiée, Michel BERTHELMOT. Nous le maintenons dans cette fonction et verrons avec lui s'il convient d'apporter une modification lors d'une prochaine commission.

Le CDEN se réunit mardi prochain.

Telle est la proposition qui vous est faite. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil académique de l'Éducation nationale

M. le PRÉSIDENT : Nous avons, comme titulaires, Céline BRASSEUR et Véronique MICHEL et comme suppléants, Karine COLOMBO et une personne de Langres, M. FUERTES. Qui souhaite être suppléant du Conseil académique de l'Éducation nationale ? Quelqu'un de Langres, peut-être ? Dominique VIARD, pour remplacer Monsieur FUERTES et Franck RAIMBAULT, pour remplacer Madame COLOMBO.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil de perfectionnement du CFA interprofessionnel de Chaumont

M. le PRÉSIDENT : Gérard GROSLAMBERT était titulaire. Madame BRASSEUR, voulez-vous être suppléante ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Institution Oudinot

M. le PRÉSIDENT : Madame BRASSEUR était titulaire. Est-ce toujours le cas ? Si, vous avez le choix. Donc, Madame BRASSEUR. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Institution du Sacré-Cœur à Langres

M. le PRÉSIDENT : Qui souhaite remplacer Monsieur FUERTES ? Dominique VIARD.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ESTIC de Saint-Dizier

M. le PRÉSIDENT : Rachel BLANC était titulaire. Il n'y a pas de suppléant. Qui proposez-vous pour remplacer Rachel BLANC ? David ROUSSEL. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil d'administration du lycée horticole et du paysage FAYL-BILLOT

M. le PRÉSIDENT : Nous avons une titulaire, Véronique MICHEL et un suppléant, Bernard GENDROT. Nous ne changeons rien. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Conseil d'administration du pôle d'enseignement agricole public Edgar Pisani
Chaumont-Choignes

M. le PRÉSIDENT : Nous avons un titulaire, Michel ANDRÉ, et un suppléant, Patrick VIARD. Nous les maintenons dans leurs fonctions. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Nous passons aux collèges, sachant qu'il est possible de désigner deux titulaires et deux suppléants au Conseil d'Administration du collège. Je vous propose d'indiquer deux titulaires et deux suppléants, ainsi que vos remplaçants, qui peuvent être titulaires, sachant que vous êtes quatre par canton.

Collège Montmorency de Bourbonne-Les-Bains

M. le PRÉSIDENT : Les titulaires sont Élie PERRIOT et Bahi ZAMOURI et les suppléantes, Sylviane DENIS et Muriel LALLEMANT.

Collège Louis Bruntz à Bourmont

M. le PRÉSIDENT : Qui est titulaire ? Les titulaires prennent les places des titulaires et les remplaçants, celles de suppléants. Fabienne SCHOLLHAMMER et Damien THIERIOT. Très bien. Les suppléants sont Sylvie PAROT et Jean-Guillaume DECORSE.

Collège Henri Vincenot à Chalindrey

M. le PRÉSIDENT : Les titulaires prennent les places des titulaires et les remplaçants, celles de suppléants. Véronique MICHEL est titulaire, ainsi que Bernard GENDROT. Les suppléants sont Angélique AIGNELOT et Jean-Marc LINOTTE.

Collège Amiral Denis Decrès à Châteauvillain

M. le PRÉSIDENT : Les titulaires prennent les places des titulaires et les remplaçants, celles de suppléants. Les titulaires sont Marie-Claude LAVOCAT et Stéphane MARTINELLI. Les suppléants sont Katia GONNET et Philippe FREQUELIN.

Collège Camille Saint-Saëns à Chaumont

M. le PRÉSIDENT : Les titulaires prennent les places des titulaires et les remplaçants, celles de suppléants. Les titulaires sont Karine COLOMBO et Gérard GROSLAMBERT. Les suppléants sont Sylvie ROUX et Christophe GUYOT.

Collège Louise Michel à Chaumont

M. le PRÉSIDENT : Les titulaires sont Céline BRASSEUR et Bernard VIALLETEL. Les suppléants sont Paul FOURNIÉ et Floriane CORNEUX.

Collège la Rochotte à Chaumont

M. le PRÉSIDENT : Catherine PAZDZIOR-VIGNERON était titulaire, elle devient suppléante. Le deuxième suppléant est Olivier CHANTIER. Les titulaires sont Patrick VIARD et Béatrice LEROY-FLOUVAT. C'est noté.

Collège René Rollin à Chevillon

M. le PRÉSIDENT : Qui est titulaire ? Dominique MERCIER et Marie-Laure PARISON.
Les suppléants sont Stéphanie KUTA et Guillaume DELVAUX.

Collège de Colombey-Les-Deux-Églises

M. le PRÉSIDENT : Les titulaires sont Marie-Claude LAVOCAT et Stéphane MARTINELLI. Les suppléants sont Katia GONNET et Philippe FREQUELIN. C'est noté.

Collège Jouffroy d'Abbans Doulaincourt

M. le PRÉSIDENT : Les deux titulaires sont Brigitte FISCHER-PATRIAT et Marie-Annick BOULARD. Les deux remplaçants sont Maxence LEMOINE et Nicolas LACROIX.

Collège les Trois Provinces Fayl-Billot

M. le PRÉSIDENT : Les deux titulaires, Bernard GENDROT et Véronique MICHEL, restent titulaires. Les remplaçants sont Angélique AIGNELOT et Jean-Marc LINOTTE.

Collège Marie Calvès Froncles

M. le PRÉSIDENT : Les titulaires sont Brigitte FISCHER-PATRIAT et Maxence LEMOINE. Les remplaçants sont Marie-Annick BOULARD et Nicolas LACROIX.

Collège Joseph Cressot Joinville

M. le PRÉSIDENT : Les deux titulaires (Astrid DI TULLIO et Bertrand OLLIVIER) sont les deux titulaires de ce collège neuf. Vos suppléants sont vos remplaçants, à savoir Sandrine JEAN DIT PANNEL et Jean-Pierre THANIER.

Collège les Franchises Langres

M. le PRÉSIDENT : Les titulaires, Dominique VIARD et Dominique THIEBAUD, restent titulaires. Vos remplaçants sont vos suppléants, à savoir Camille ROUSSELLE et David DAGUZAN.

Collège Diderot Langres

M. le PRÉSIDENT : Les deux titulaires, Dominique VIARD et Dominique THIEBAUD, sont les deux titulaires et les deux suppléants, Camille ROUSSELLE et David DAGUZAN, sont les deux remplaçants.

Collège Jean Renoir Montier-En-Der

M. le PRÉSIDENT : Les deux titulaires sont Anne LEDUC et Laurent GOUVERNEUR.
Les deux suppléants sont Marie-Pierre AUGENDRE et Frédéric PERRIN.

Collège Françoise Dolto Nogent

M. le PRÉSIDENT : Les deux titulaires sont Anne-Marie NÉDÉLEC et Michel ANDRÉ.
Les deux suppléants sont Célibne BERNAND et Éric OUDOT.

Collège les Vignes du Crey Prauthoy

M. le PRÉSIDENT : Les deux titulaires sont Magali CARTAGENA et Patricia MIQUEE.
Les deux suppléants sont Jean-Michel RABIET et Monsieur Jordan SIMON.

Collège Anne Frank Saint-Dizier

M. le PRÉSIDENT : Les titulaires sont Rachel BLANC et Stéphane CAPUT. Les suppléants sont Mokhtar KAHLAL et Muriel PATIN.

Collège Luis Ortiz Saint-Dizier

M. le PRÉSIDENT : Elisabeth ROBERT-DEHAULT et David ROUSSEL sont titulaires.
Franck RAIMBAULT et Domithile GUINOISEAU sont remplaçants.

Collège la Noue Saint-Dizier

M. le PRÉSIDENT : Elisabeth ROBERT-DEHAULT et David ROUSSEL sont titulaires.
Franck RAIMBAULT et Domithile GUINOISEAU sont remplaçants.

Collège Camille Flammarion Val-de-Meuse

M. le PRÉSIDENT : Les titulaires sont Sylviane DENIS et Muriel LALLEMANT. Les suppléants sont Ellie PERRIOT et Bazi ZAMOURI.

Collège Paul Claudel Wassy

M. le PRÉSIDENT : Les titulaires restent Anne LEDUC et Laurent GOUVERNEUR.
Les deux remplaçants, Marie-Pierre AUGENDRE et Frédéric PERRIN sont les deux suppléants.

Don Bosco Saint-Dizier

M. le PRÉSIDENT : Il nous faut un titulaire. Mokhtar KAHLAL. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Nous procédons à un vote global sur toutes ces propositions.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

VOTE

Pour : 34 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Nous n'avons plus de question. Monsieur RABIET.

M. Jean-Michel RABIET : Je voulais revenir sur la Maison départementale du Tourisme, car nous sommes deux du même canton. Si quelqu'un souhaite y entrer, je suis disposé à laisser ma place.

M. le PRÉSIDENT : Nous ne pouvons pas revenir sur des propositions que nous avons votées. Monsieur GOUVERNEUR entrerait donc à la MDT, Monsieur RABIET, vous lui laissez votre place ? Êtes-vous d'accord pour que nous revenions sur ce vote, pour éviter qu'il y ait deux titulaires du même canton ? Y a-t-il des objections ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Par ailleurs, pour le Der, Monsieur RAIMBAULT, vous êtes titulaire pour la ville. Il y a donc une place de plus pour le syndicat du Der. Domithile GUINOISEAU ? On vous l'a proposé ? Monsieur KARAKULA ? Très bien. Monsieur KARAKULA. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ? C'est donc validé.

Bien, nous avons terminé nos travaux. Merci pour la tenue de cette première séance. À nouveau, merci pour votre confiance et maintenant, tous au travail ! Très bon week-end et à bientôt !

La séance est levée.

Le procès-verbal, arrêté le 17 septembre 2021,

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances